

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 19 DÉCEMBRE 2023



Conseillers en exercice :	23
Conseillers présents :	21
Pouvoirs :	1
Ont voté :	
Pour	22
Contre	
Abstention	

L'an deux mille vingt-trois, le mardi dix-neuf décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal à Semoy, sous la présidence de M. Laurent BAUDE, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Date de la convocation du Conseil Municipal : 14 décembre 2023

Présents :

Laurent BAUDE – Patricia BLANC – Jean-Louis FERRIER – Christophe SARRE – Chahrazede BENKOU NAVARRO – Hervé LETOURNEAU – Amandine LOUIS – Jean-Paul LEGAL (jusqu'à 21h45) – Philippe RINGUET – Elisabeth GUEYTE – Olivier MORAND – Nathalie RODRIGUES – Rabah LOUCIF – Francis RODRIGUES – Stéphanie DARDEAU – Linda LOISEL – Christelle LEGENDRE – Sana CHELDA-CHENET – Robert FENNINGER – Martine AIME – Anne-Sophie FABRE

Pouvoirs :

Hugo LEMAITRE a donné pouvoir à Laurent BAUDE

Jean-Paul LE GAL a donné pouvoir à Jean-Louis FERRIER (à partir de 21h45)

Absents excusés : Hugo LEMAITRE – Céline MARTIN

Secrétaire de séance : Linda LOISEL

96/23 - TARIFS MUNICIPAUX 2024

Monsieur le Maire rappelle que, jusqu'en 2016, les tarifs du restaurant scolaire, du périscolaire et de l'accueil de loisirs sans hébergement étaient établis sur un système de 9 tranches de quotients.

Ce principe créant des disparités du fait des effets de seuils, il est choisi de mettre en place, avec l'appui de la caisse d'allocations familiales (CAF), un régime basé sur le taux d'effort, considéré comme plus équitable, solidaire et juste.

Le taux d'effort est un coefficient multiplicateur qui permet de déterminer le tarif en lissant le coût en fonction des revenus mensuels et des prestations CAF avec l'application d'un montant planché et d'un montant plafond en fonction du service proposé.

$$\frac{\text{Quotient familial} \times \text{Taux d'effort}}{100} = \text{Tarif}$$

Calcul du quotient familial : le mode de calcul retenu est celui appliqué par la CAF :

$$\frac{\text{Ressources mensuelles nettes imposables}^* + \text{prestations mensuelles}^{**}}{\text{Nombre de parts}^{***}} = \text{QF}$$

*ressources mensuelles nettes imposables :	Sur l'avis d'imposition : Revenus nets imposables avant abattements + revenus fonciers et autres - Contributions Sociales Généralisées (CSG) - Pensions alimentaires
**prestations mensuelles :	Il s'agit de toute prestation, à savoir allocations familiales, allocation pour jeune enfant, allocation parentale d'éducation, allocation de parent isolé, allocation adulte handicapé, allocation logement, RSA.
*** nombre de parts	Selon votre avis d'imposition.

Pour 2024, les tarifs progressent de 5.00 % par rapport à 2023 pour les services proposés au taux d'effort, les concessions des cimetières et les locations de salles.

Ceci étant exposé,

Vu l'avis favorable de la commission Finances réunie le 11 décembre 2023 ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER les tarifs ci-après pour une application au 1^{er} janvier 2024**

Fait à Semoy, le 19 décembre 2023

Le président de séance,

Laurent BAUDE

Maire



La secrétaire de séance,

Linda LOISEL

Conseillère municipale



Transmission au contrôle de légalité le : 22 DEC. 2023

Publication numérique le : 03 JAN. 2024

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le tribunal administratif d'Orléans peut être saisi par voies de recours formé contre la présente délibération dans un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de réception par le représentant de l'État dans le département pour contrôle de légalité
- date de publication et/ou de notification

RESTAURANT MUNICIPAL / ACCUEIL MERIDIEN

Tarifs applicables par repas à partir du 1er janvier 2024

Les familles résidentes : QF CAF X Taux d'effort			
Tarif plancher	Taux d'effort 1 ou 2 enfants	Taux d'effort 3 enfants et plus	Tarif plafond
0,98 €	0,293%	0,262%	5,35 €

Repas PAI	QF CAF x Taux d'effort et 52% d'abattement
-----------	--

Les familles hors commune	
Repas	6,55 €
Repas PAI (abattement de 52%)	3,14 €

Adultes	
Repas	8,70 €

Tous les jours réservés seront facturés quel que soit le nombre de jours de présence effective (Sauf annulation dans les délais et critères d'annulation énumérés dans le règlement de la structure).

ACCUEIL PERISCOLAIRE

Tarifs applicables par séquence à compter du 1er janvier 2024

Les familles résidentes : QF CAF X Taux d'effort				
	Tarif plancher	Taux d'effort 1 ou 2 enfants	Taux d'effort 3 enfants et plus	Tarif plafond
Sqce 1 avec goûter	0,64 €	0,213%	0,195%	2,59 €
Sqce 2	0,43 €	0,143%	0,131%	2,38 €

Les familles hors commune	
	5,00 €

Pénalité de retard	5,30 €
--------------------	--------

Tous les jours réservés seront facturés quel que soit le nombre de jours de présence effective (Sauf annulation dans les délais et critères d'annulation énumérés dans le règlement de la structure).

ACM

Tarifs applicables à compter du 1er janvier 2024

Les familles résidentes : QF CAF X Taux d'effort				
	Tarif plancher	Taux d'effort 1 ou 2 enfants	Taux d'effort 3 enfants et plus	Tarif plafond
ACM Journée	2,20 €	0,744%	0,666%	11,90 €
ACM 1/2 Journ	1,57 €	0,506%	0,500%	8,33 €

Les familles hors commune	
ACM Journée	30,94 €
ACM 1/2 Journ	20,25 €

Enfants scolarisés à Semoy et fréquentant le restaurant scolaire	
ACM Journée	15,47 €
ACM 1/2 Journ	10,12 €

Hors prix du repas du restaurant municipal.

Pour les petites vacances, l'inscription est possible sur 4 ou 5 jours et sur 4 ou 5 demi-journées.

Pour les grandes vacances l'inscription est possible sur 4 ou 5 jours.

Pour les petites et grandes vacances à l'ACM, tous les jours réservés seront facturés quel que soit le nombre de jours de présence effective (Sauf annulation dans les délais et critères d'annulation énumérés dans le règlement de la structure).

TONO

Pour les 11/15 ans : Adhésion annuelle obligatoire

Semeyens 37,00 €

Hors commune 48,00 €

Pour les activités :

Les familles résidentes : QF CAF X Taux d'effort				
	Tarif plancher	Taux d'effort 1 ou 2 enfants	Taux d'effort 3 enfants et plus	Tarif plafond
Découverte	3,00 €	0,413%	0,393%	4,65 €
Escapade	4,65 €	0,596%	0,576%	7,00 €
Escapade +	6,55 €	0,700%	0,680%	9,35 €
Inattendu	25,00 €	2,297%	2,277%	30,00 €

Les familles hors commune	
Découverte	6,96 €
Escapade	10,44 €
Escapade +	13,92 €
Inattendu	46,38 €

ECOLE DE MUSIQUE

Tarifs annualisés de septembre 2023 à juin 2024

MULTI-ACCUEIL "Les petits Princes"

Accueil des enfants hors communes

(accueil exceptionnel sous réserve de disponibilité)

Prix horaire	Application des tarifs de la CAF
--------------	----------------------------------

Prix horaire	Application tarif de la CAF + 2.00 €
--------------	--------------------------------------

LOCATIONS DE SALLES - CENTRE CULTUREL

Tarifs applicables à compter du 1er janvier 2024

Salle Roger-TOULOUSE	
Semeyens	
Associations (*)	58,00 €
Particuliers	112,00 €
Forfait Week end (samedi à lundi 8 h)	169,00 €
Entreprises	148,00 €
Forfait Week end Entreprises (samedi à lundi 8 h)	222,00 €
Hors Commune	
Particuliers et associations	168,00 €
Week end (samedi à lundi 8 h)	252,00 €
Entreprises	228,00 €
Week end (samedi à lundi 8 h)	341,00 €
Entreprises	341,00 €

(*) Gratuité pour le fonctionnement des associations, sinon application du tarif

Salle Albert-CAMUS	
Semeyens	
Associations (*)	272,00 €
Particuliers	665,00 €
Week end (samedi à lundi 8 h)	997,00 €
Entreprises	692,00 €
Week end (samedi à lundi 8 h)	1 039,00 €
Entreprises	1 039,00 €
Hors Commune	
Particuliers et associations	974,00 €
Week end (samedi à lundi 8 h)	1 462,00 €
Entreprises	1 104,00 €
Week end (samedi à lundi 8 h)	1 659,00 €
Entreprises	1 659,00 €

(*) Gratuité une fois par an pour les associations Semeyennes

Salle Simone-SIGNORET	
Semeyens	
Associations (*)	81,00 €
Particuliers	168,00 €
Week end (samedi à lundi 8 h)	252,00 €
Entreprises	228,00 €
Week end (samedi à lundi 8 h)	341,00 €
Entreprises	341,00 €
Hors Commune	
Particuliers et associations	288,00 €
Week end (samedi à lundi 8 h)	436,00 €
Entreprises	365,00 €
Week end (samedi à lundi 8 h)	548,00 €
Entreprises	548,00 €

(*) Gratuité pour le fonctionnement des associations, sinon application du tarif

Caution	
Salle Roger-TOULOUSE	500,00 €
Salle Simone-SIGNORET	500,00 €
Salle Albert-CAMUS	800,00 €
Office	
Tarif unique	91,00 €

Équipement Sportif	
Prestataires extérieurs - Demi journée (*2)	157,00 €

(*2) Sous réserve d'autorisation et de convention préalable

Pour les salles, demi-tarif pour le deuxième jour consécutif et suivants.

CONCESSIONS

CONCESSION DANS LES CIMETIERES	
Concession de 15 ans	139,00 €
Concession de 30 ans	251,00 €

CONCESSION DE CASES COLUMBARIUM	
Concession de 5 ans	375,00 €
Concession de 10 ans	727,00 €
Concession de 15 ans	1 073,00 €
Concession de 30 ans	2 123,00 €

CONCESSION DU CHAMP D'URNES	
Concession de 5 ans	151,00 €
Concession de 10 ans	273,00 €
Concession de 15 ans	400,00 €
Concession de 30 ans	774,00 €

JARDIN DU SOUVENIR	
Plaque commémorative et pose	57,00 €

REMUNERATION DES VACATIONS DE POLICE

Tarif pour une vacation	24,00 €
-------------------------	---------